

**COMMUNE DE QUINTIN**  
**Département des Côtes**  
**d'Armor**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 15 juin 2023**

Convocation du :	09 juin 2023
Date d'affichage :	09 juin 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	17
Votants :	19

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n° 2023/06/55 (Nomenclature 1.1)**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

**Étaient présents :**

CARRO Nicolas – HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - POISSON François - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - LE FUR Corentin - BOQUEHO Stéphanie - AUBRY Charlène - REPERANT Thibault - RUEN Pauline.

**Absents excusés :** COISY Thierry, LE BUHAN Erwan, GUILLEMOT Sébastien, HELLARD Hugo.

**Procuration :**

COISY Thierry à THERIN Emmanuel

GUILLEMOT Sébastien à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Thibault CHATTARD-GISSEROT

**Commande publique. Travaux de voirie rue des Doves et du Vau de Gouët**

**Rapporteur : Jean-Paul HAMON**

Considérant la délibération 2023/03/33 en date du 23 mars 2023 adoptant le budget primitif dans sa section d'investissement à 74 000 € de travaux de voirie et la décision modificative de ce jour portant à 75 500 € cette somme

Considérant l'article 142 de la Loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 dite Loi ASAP prorogée jusqu'au 31 décembre 2024 par décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 instaurant une

dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT et le devis présenté par la SARL Guillaume LE LOUEDEC TP lors de la préparation budgétaire afin de procéder à la réfection des revêtements de la voirie rue du Vau de Gouët et de la rue des Douves pour un montant de 17 575 € H.T soit 21 090 € TTC tel qu'annexé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché de travaux confié à la SARL Guillaume LE LOUEDEC TP tel qu'annexé avec achèvement des travaux la semaine 41 et conforme au CCAG travaux du 30 mars 2021.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif au compte 2151.

Pour expédition certifiée conforme,  
M. Le Maire,  
Nicolas CARRO

